



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-02-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

Le vingt-six février deux mil dix vingt, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le dix-neuf février deux mil dix vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Eric CATHELINEAU, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jean-Pierre DUMUEZ, Jean-René FALOURD, Audrey GENTILLEAU, Patrice, NIVault, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT,

Absents excusés : Bruno MALLET a donné pouvoir à Benoît PIRON
Marie-Elisabeth PIGNON a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON
Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Johann BARANGER
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU

Absents non excusés : Valérie BOUCHET, Damien PARNAUDEAU, Chrystèle JARNY,
Mathieu MACOIN, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU

Au début de la séance, l'Assemblée compte 19 votants.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 janvier 2020

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 janvier 2020, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Moins-value pour le marché de travaux d'aménagement – Château Bourdin

Les travaux d'aménagement du bourg de Château Bourdin touchent à sa fin. Le cabinet AREA URBANISME a établi un tableau récapitulatif détaillant le quantitatif précis des matériaux utilisés et prestations réalisées.

Ainsi, une moins-value d'un montant de 5 720,80 euros HT, soit la somme de 6 864,96 euros TTC a été calculée. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ladite moins-value, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr

Bail à construction pour la résidence d'accueil

Deux-Sèvres Habitat a informé récemment la collectivité que le bail, voté sous un format de bail emphytéotique, va être transformé en bail dit à construction.

En effet, le formalisme du bail emphytéotique ne s'avère pas adapté à l'opération de construction. Il s'agit donc pour Deux-Sèvres Habitat de signer avec la commune de Saint-Pardoux-Soutiers un bail à construction permettant, à l'organisme, de bénéficier d'un droit réel immobilier sur le sol et sur les constructions pour la durée du bail, soit 40 ans.

De plus, en accord avec Deux-Sèvres Habitat, la signature du bail pourrait se passer en l'étude de Maître DENIS, à Niort.

Après discussions, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'accepter la transformation du bail emphytéotique en bail à construction, sur la même durée, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

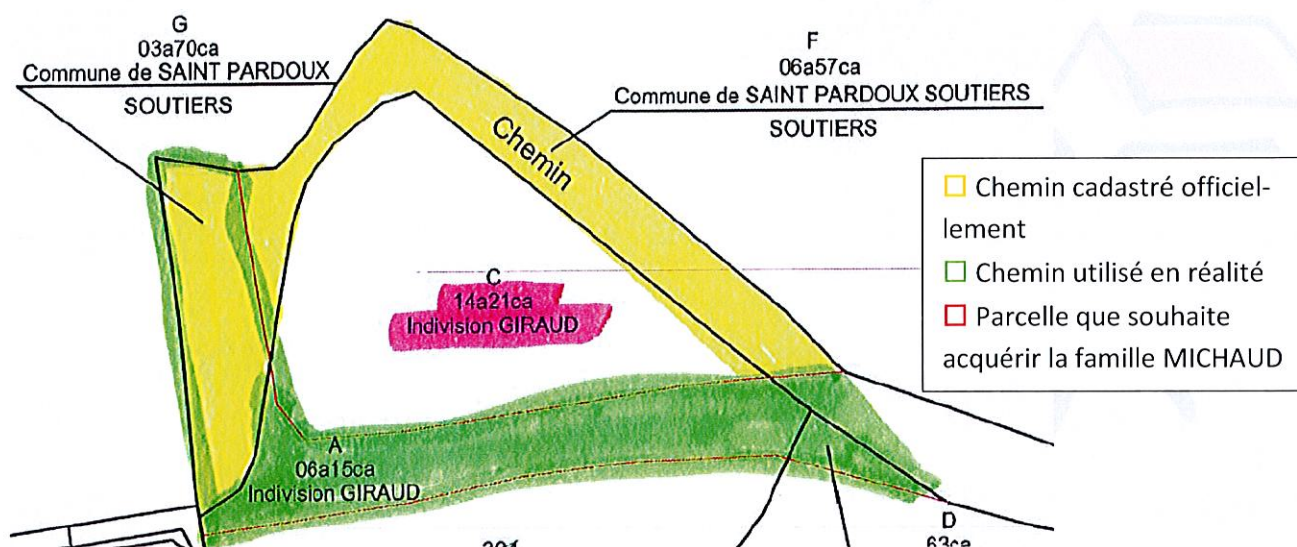
Monsieur le Maire demande également à l'Assemblée de valider le changement de notaire, à savoir l'étude de Maître DENIS, à NIORT, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Redécoupage d'un chemin communal

Le chemin communal concerné est situé, sur la commune de Soutiers, au lieu-dit 'Les tape-culs'. Un administré, Monsieur Philippe MICHAUD, a fait savoir à la Municipalité son souhait d'acheter, dans le village, une parcelle appartenant aux Consorts GIRAUD.

Comme l'indique le plan cadastral joint, le chemin communal a été dessiné autrement et ne correspond pas à la réalité. Pour que la transaction puisse s'opérer entre le vendeur et l'acheteur, il est nécessaire de redessiner le chemin communal, comme il est dans la réalité.



Redécoupage d'un chemin communal (suite)

Pour finaliser le dossier administratif, la Municipalité doit donc se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du chemin communal, dans son état actuel et a l'obligation d'effectuer une enquête de voisinage, lancée le 11 février dernier auprès des propriétaires voisins de la parcelle. L'Assemblée est donc amenée à valider ladite désaffectation du chemin communal, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur Eric CATHELINEAU entre dans la salle du Conseil. L'Assemblée compte dorénavant 20 votants.

Délégation de service public pour le nettoyage des rues du bourg

L'Adjoint en charge de l'urbanisme, Monsieur GUINARD, a sollicité deux entreprises pour le balayage des rues du bourg de Saint-Pardoux, de Château Bourdin et Soutiers, dont voici le détail de la consultation :

Offre	Prestataire	Détail prestation	Longueur voirie en kms	Montant total TTC
1	RAMBAULT	1 passage tous les deux mois, soit 6 passages par an	11,740	696,00
2	RTL		11,740	478,50

Après discussions et échanges, la proposition de l'entreprise RTL serait la mieux-disante. Monsieur GUINARD demande donc à l'Assemblée de valider leur devis d'un montant de 478,50 euros, pour un passage tous les deux mois, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Vote et lissage des taxes locales

Des simulations de taux sont présentées ci-dessous, pour aider à la décision du taux d'imposition pour chaque taxe.

Aucune décision ne doit être prise concernant la taxe d'habitation car sa suppression progressive, décidée par le gouvernement, a figé son taux, qui s'élève pour la commune à 14,15 %.

Contributions directes : Recettes en 2019 : 485 596,00 €

Scénario n° 1 + 0 %	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2019	2020	2019	2020	
				Sans augmentation	
Taxe d'habitation	1 697 000	1 672 320	14,15	14,15	236 633
Taxe foncière sur le bâti	1 114 000	1 113 644	13,40	13,40	149 228
Taxe foncière sur le non bâti	220 600	220 270	45,25	45,25	99 672
TOTAL					485 534
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2020					-62



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Vote et lissage des taxes locales (suite)

Scénario n°2 + 2%	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2019	2020	2019	2020	
				Avec 2% d'augmentation (sauf TH)	
Taxe d'habitation	1 697 000	1 672 320	14,15	14,15	236 633
Taxe foncière sur le bâti	1 114 000	1 113 644	13,40	13,67	152 235
Taxe foncière sur le non bâti	220 600	220 270	45,25	46,16	101 677
TOTAL					490 545
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2020					4 949

Scénario n°3 + 3%	Base imposition en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2019	2020	2019	2020	
				Avec 3% d'augmentation (sauf TH)	
Taxe d'habitation	1 697 000	1 672 320	14,15	14,15	236 633
Taxe foncière sur le bâti	1 114 000	1 113 644	13,40	13,80	153 683
Taxe foncière sur le non bâti	220 600	220 270	45,25	46,61	102 668
TOTAL					492 984
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2020					55 629

Scénario n°4 + 5%	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2019	2020	2019	2020	
				Avec 5% d'augmentation (sauf TH)	
Taxe d'habitation	1 697 000	1 672 320	14,15	14,15	236 633
Taxe foncière sur le bâti	1 114 000	1 113 644	13,40	14,07	156 690
Taxe foncière sur le non bâti	220 600	220 270	45,25	47,51	104 650
TOTAL					497 973
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2020					60 618

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux à + 0%, en raison notamment du changement des élus et des bases prévisionnelles 2020 non officielles, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-02-01

Remboursement à une association

Deux factures ont été réglées par l'Union Nationale des Anciens combattants et concernent des accessoires pour les drapeaux, pour la somme de 70 euros TTC et la gerbe de fleurs pour la cérémonie du 5 décembre 2019, pour un montant de 50 euros TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rembourser les sommes de 50 et 70 euros, au profit de l'association des Anciens Combattants, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Convention pour le dispositif 'argent de poche'

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune a décidé de soutenir le dispositif 'argent de poche', en partenariat avec la maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine. L'action a été menée en juillet 2017 et s'est poursuivie jusqu'à ce jour, avec un bon retour de la part des jeunes reçus et de bonnes appréciations de leur encadrant.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés, de 16 à 17 ans et habitant sur les deux communes, de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause, pour 33 demi-journées maximum par an, au sein des services municipaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros par jeune, sans charge salariale ou patronale pour la collectivité.

Ce renouvellement, pour l'année 2020, porterait sur un volume d'heures travaillées de 120 demi-journées, sur la durée de convention de partenariat avec la mission locale. Monsieur le Maire invite les élus à valider le dispositif 'argent de poche' et le volume horaire dédié, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Tableau des effectifs de la collectivité

Ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire fait état d'un projet d'achat d'une parcelle, propriété de M. et Mme COGNARD, sur laquelle 3 garages sont édifiés. La proximité près du relais petite enfance L'Ombrelle est intéressante.
- Monsieur le Maire rappelle que les permanences pour tenir les bureaux de vote, le 15 mars prochain, ont été programmées. Un mail a été envoyé récemment à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint,

Johann BARANGER



► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr